TOURCOING

LES ABONNEMENTS AUX TRAMWAYS. — Nous croyons devoir nous faire l'écho d'une observation que nous avons fréquemment entendu formuler à propos des abonnements de la Compagnie Nouvelle des Tramways Electriques. C'est le dernier jour de chaque mois que se retirent, au kiosque de chaque place de Roubaix et de Tourcoing, les cartes pour le mois suivant.

Or, la distribution de ces cartes ne se fait que jusqu'à cinq heures de l'après-midi, passé ce délai, chacun doit, s'il veut avoir son abonnement, aller au bureau principal, situé au Laboureur, à Roubaix. De là, une perte de temps souvent préjudiciable. Il arrive même que des abonnés ne se trouvent en possession de leur abonnement que quatre ou cinq jours plus tard. L'abonné, nous dira-t-on, sait qu'il doit se trouver à temps au kiosque des tramways. Mais on comprendra aisément, qu'il n'est pas toujours possible d'abandonner ses occupations pour aller chercher sa carte.

Pourquoi la Compagnie des Tramways ne ferait-elle pas la remise des cartes dans les kiosques de Roubaix et de Tourcoing, le 1er au matin, jusqu'à midi ? Cela ne porterait aucun préjudice à la Compagnie et rendrait un très grand service aux abonnés.

MARIAGE. — Mardi matin, à onze heures et demie, a été célébré en l'église Saint-Christophe, le mariage de M. Louis Jacquart, fils de feu M. Jacquart-Glorieux, avec Mlle Mathilde Trenteseaux, fille de feu M. Henri Trenteseaux-Toulemonde. Les témoins pour le marié étaient MM. Alfred Jacquart-Crombez, industriel, son oncle, et Joseph Jacquart, son frère ; pour la mariée : MM. Ch. Lorthiois-Trenteseaux, négociant, son beau-frère, et Joseph Trenteseaux-Motte, négociant, son frère. Pendant la cérémonie, M. Paul Deklyck, ténor solo des « Orphéo-[illegible] deux Marches Nuptiales de La Tombelle. Fiane, le Chant de Pâques de Granier, avec accompagnement de violoncelle et d'orgue ; M. Louis Rosoor, violoncelliste, a exécuté la *Bénédiction*, de Mlle Aimée Rosoor ; *Romance du Cygne*, de Saint-Saëns et *Romance sans paroles* de Fauré. M. Dierickx a joué deux *Marches Nuptiales* de La Tombelle.

A L'ÉGLISE SAINT-LOUIS. — L'installation du successeur de M. l'abbé Descamps, comme curé de cette paroisse, M. l'abbé Gransart, a eu lieu, dimanche dernier, à l'issue des vêpres.

C'est M. le vice-doyen Marchand, curé de Saint-Joseph, de la Croix Rouge, qui a présenté leur nouveau pasteur aux paroissiens de Saint-Louis.

M. l'abbé Marchand a fait un grand éloge du nouveau curé, s'attachant à mettre en relief les qualités sacerdotales de M. l'abbé Gransart, qui sera le digne successeur de M. l'abbé Descamps.

M. l'abbé Gransart est monté ensuite en chaire. Il n'a pas caché le regret qu'il avait eu de quitter la paroisse de Busigny, mais il a ajouté qu'il trouvait une grande consolation dans le concours empressé de ses nouveaux paroissiens à cette cérémonie d'installation. Il a rappelé ensuite tout le bien fait dans cette paroisse par M. l'abbé Descamps dont le souvenir restera toujours gravé dans le cœur de tous les habitants du quartier de Saint-Louis. « M. l'abbé Descamps — a-t-il ajouté — s'est attaché par sa générosité, par son désintéressement et sa grandeur d'âme, à faire de votre paroisse une paroisse modèle. Ce sera pour moi un bonheur et un bonheur de continuer son œuvre et j'y apporterai tout mon zèle et mon dévouement. »

M. l'abbé Gransart a produit sur ses nouveaux paroissiens la plus favorable impression.

L'ADMINISTRATION CHARITABLE EN 1902. — Le compte administratif du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1902 contient les détails intéressants que voici :

Les recettes prévues au budget, *y compris* le reliquat de 1901 se montant à	276.715 fr. 30
Elles se sont élevées d'après les titres justificatifs à	265.133 fr. 63
D'où une différence de	11.581 fr. 76
Les dépenses créditées pour	282.364 fr. 62
se sont élevées, pour les paiements effectués et les restes à payer à la clôture de l'exercice à	262.503 fr. 44
D'où augmentation de	19.861 fr. 18

En résumé, le compte administratif du Bureau pour 1902 présente un excédent de recettes de 2.625 fr. 65.

Du côté des recettes, plusieurs articles présentent des plus values sensibles. Subvention de la Ville, pour 14 mille 700 francs de plus qu'en 1901.

Produit des concessions dans les cimetières, 3.636 fr. 75 centimes. Le produit des troncs, dons, aumônes et droits sur ventes publiques, plus value de 1.948 fr. 39.

Remboursement par le département des dépenses avancées par le bureau, pour la pharmacie, etc., 3.260 fr. 69.

Aux recettes supplémentaires, figure la somme de 3.500 francs, votée par le Conseil municipal, pour distribution extraordinaire de viande, entre toutes les familles assistées, le jour de la Fête nationale, du 14 juillet.

Voyons maintenant le détail des dépenses :

En 1902, il a été accordé des pensions à des vieillards, infirmes, orphelins, se montant à 12.881 fr. 32, en excédent sensible sur 1901.

Les secours à domicile, en argent, accusent un total de 41.358 francs.

Ils ont été alloués mensuellement, à sept cents familles en moyenne.

Les secours en nature, en pain et denrées alimentaires, figurent au compte pour la somme de 107.540 fr. 64. Moyenne des familles : 1.700 ; individus : 6.500.

Les secours en nature, pièces d'hiver, accusent 9.063 francs 98 centimes.

Les secours en chauffage, 11.573 fr. 80. Frais de cercueils pour les indigents, 1.926 fr. 47.

En ce qui concerne l'assistance médicale gratuite, rangée sous la rubrique : Dépenses exceptionnelles, nous trouvons que le bureau a délivré 275 layettes, pour indigents nouveaux nés, 3.075 fr.

En secours en argent, aux malades et aux femmes accouchées, 1.730 francs.

Secours en viande et en lait, 6.859 fr. 26.

Il a été prescrit par MM. les docteurs aux indigents malades, 28.948 litres de lait et 1000 bons de viande de un franc.

LA DIVAGATION DES CHIENS. — L'Administration municipale vient de faire afficher l'arrêté préfectoral du 20 janvier 1898 concernant la divagation des chiens. Nous en rappelons ici les principales dispositions :

« ART. 2. — Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal les noms et demeure de son propriétaire. Sont exceptés de cette prescription les chiens courants, portant la marque de leur maître.

ART. 3. — Les chiens trouvés sans collier sur la voie publique et les chiens errants, même munis de collier, seront saisis et mis en fourrière, aux frais du propriétaire, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à sa charge. Les chiens n'ayant pas de collier et dont le propriétaire est inconnu dans la localité, seront abattus sans délai. Ceux portant le collier prescrit et les chiens sans collier, dont le propriétaire sera connu, seront abattus s'ils n'ont été réclamés avant l'expiration d'un délai de trois jours francs. Ce délai sera porté à cinq jours francs pour les chiens courants avec collier ou portant la marque de leur maître.

ART. 4. — Ne sont pas considérés comme étant en état de divagation les chiens de chasse, de berger ou de bouvier lorsqu'ils sont employés, sous la direction et la surveillance de leurs maîtres, à l'usage auquel ils sont destinés. »

L'AFFREUX ACCIDENT DE LA GARE. — Par suite d'une erreur causée par la façon défectueuse dont sont le plus ordinairement prononcés les noms d'origine étrangère, le nom de la victime de l'accident avait été tronqué. Au lieu de Castra, c'est Schelstraete Victor qu'il faut lire. Le père de la victime, âgé de 80 ans, est pensionnaire à l'Hospice d'Harlebecke (Belgique.) Il a été prévenu avec beaucoup de ménagements du malheur qui le frappait. Victor Schelstraete était au service de MM. Valentin et Sury depuis le mois d'août 1902.

LA GRÈVE DES MOULEURS. — Mardi matin, deux ouvriers étrangers à la Ville, ont été embauchés et ont travaillé toute la journée. Il ne s'est pas produit d'incident.

DANS LA DOUANE. — Le préposé des douanes Maurizi, de la brigade de Rumegies, est nommé en la même qualité à Tourcoing (Gare), en remplacement du préposé Guillodo.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré lundi soir chez M. César Moulard, manouvrier, rue de l'Amiral-Courbet. La famille était couchée depuis un quart d'heure, lorsque des voisins aperçurent des flammes dans la cuisine et donnèrent l'alarme. Le feu a été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts, consistant en vêtements et rideaux, sont évalués à une centaine de francs.

BAIGNADE INTEMPESTIVE. — Trois jeunes gens et un enfant étaient allés, lundi après-midi, se baigner dans le bassin réfrigérant de l'usine Toulemonde au boulevard Gambetta, dans un costume plus que sommaire. Le bassin se trouvant du côté de la ligne du chemin de fer, les baigneurs s'ébattaient à la vue de tous. Aussi des agents de police, prévenus aussitôt, vinrent-ils les arrêter. Conduits au poste central de police, ils ont déclaré se nommer : Charles Morant, 19 ans ; Clément Morant, 18 ans ; Emile Vincent, 18 ans, et Denis Lucas, 10 ans, demeurant tous quatre à Roubaix. Les trois premiers ont été écroués ; ils seront poursuivis pour outrage public à la pudeur. Denis Lucas, en raison de son jeune âge, a été relâché.

LES DÉVALISEURS DE CLAPIERS. — Dans la nuit de lundi à mardi, des maraudeurs ont pénétré dans la cour de M. Auguste Paco, rue de Gand, 284, en passant par des maisons en construction. Ils ont ouvert le poulailler, mais n'ont pu prendre une seule poule, la volaille s'étant enfuie dans le jardin. Ils n'ont emporté qu'un lapin. Dès mardi matin, M. Paco a déposé une plainte. Une enquête est ouverte.

L'ENTRÉE DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE. — Pendant la première quinzaine de juin, il est entré en France, par notre gare, les quantités suivantes d'articles de librairie étrangère : Livres en langue morte, 630 kil. ; livres en langue française, 1.100 kil. ; musique imprimée, 200 kil. ; chromos, 900 kil. ; bibliothèque particulière, 600 kil. ; imprimés avec blancs à remplir, 810 kil. ; journaux français-flamands, 675 kil. Ces divers articles étaient contenus en 67 colis qui ont donné lieu à la rédaction de 21 procès-verbaux de constat.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mardi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Marée, 590 kil. ; pommes de terre, 550 kil. ; cerises, 80 kil. ; fraises, 75 kil. ; pois, 60 kil. ; tomates, 20 kil. ; amandes vertes, 60 kil. ; artichauts, 160 ; asperges, 40 bottes ; salades, 200 ; beurre, 20 kil.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un trieur de la maison Cau, Louis Rousse, 37 ans, s'est fait une entorse du poignet gauche, en manœuvrant des balles de laine. Six jours de repos. Docteur Bernard. — Chez MM. A. et P. Polet, un homme de peine, Jules Taintignies, 16 ans ½, a été contusionné au pied gauche par la roue d'une brouette. Douze jours de repos. Docteur Decherf. — Alphonse Thieffry, 31 ans, terrassier, au service de MM. Guiot Morel, s'est blessé à l'épaule gauche en portant un rail. Douze jours de repos. Docteur Vienne. — Un laineur, Léon Heulst, 26 ans, travaillant chez M. Alphonse Pollet, s'est piqué à la main droite en faisant une couture à une pièce. Quinze jours de repos. Docteur Decherf.

CONTRAVENTIONS à Fidèle F..., 34 ans, et Jeanne S..., 32 ans, pour tapage injurieux ; à Henri B..., 30 ans, et Edmond V..., 38 ans, pour ivresse publique ; à Ernest Opez, 33 ans, pour défaut d'éclairage à son vélo.

MOUVAUX

AU SUJET DE L'HOSPICE. — La Mairie de Mouvaux nous demande de publier l'avis suivant :

« Le maire de Mouvaux a l'honneur d'informer les vieillards indigents des deux sexes qui désirent entrer à l'Hospice, qu'ils peuvent se faire inscrire à la Mairie, du 15 au 25 courant, de 2 à 6 heures du soir.

Les candidats devront établir : 1° Qu'ils sont Français ; 2° Qu'ils sont âgés de 65 ans révolus ; 3° Qu'ils sont dans l'incapacité physique de pourvoir à leurs besoins de travail ; 4° Qu'ils sont indigents ; 5° Qu'ils ont leur domicile depuis au moins 5 ans dans la commune ; 6° Qu'ils ne peuvent être secourus utilement à domicile. L'admission des vieillards à l'Hospice sera prononcée par la Commission administrative. L'établissement recevra aussi à titre de pensionnaires des vieillards valides. — *Le Maire*, VINCENT. »

MARCQ-EN-BARŒUL

FIANÇAILLES. — On annonce le prochain mariage de M. Ernest Delobelle, industriel à Marcq-en-Barœul, fils de M. Jules Delobelle-Lambelin, propriétaire et fabricant, avec Mlle Madeleine Leleu, fille de M. Adolphe Leleu-Duchâtel, négociant à Lille.

HALLUIN

LES ATTEINTES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — Devant les mesures énergiques de police qui ont été prises des deux côtés de la frontière, le calme semble revenu. Mardi matin, les ouvriers de Menin, qui, par suite des violences dont ils avaient été l'objet, n'étaient plus retournés à leur travail, ont réintégré l'atelier, sans qu'aucune manifestation se soit produite.

M. Gondelle, commissaire de police, avait, préalablement, appelé dans son bureau les principaux promoteurs des troubles de ces jours derniers. Il leur avait adressé une verte semonce et les avait menacés de mesures de rigueur, dans le cas où ils se seraient présentés au gravier de Bousbecque.

A Menin, au cours de la nuit de lundi à mardi, des vitres ont encore été brisées, rue de Courtrai et chaussée de Reckem, chez deux ouvriers qui avaient continué le travail pendant la grève.

L'état de Camille Depuydt, l'ouvrier blessé au cours de la dernière bagarre, s'est légèrement amélioré ; Depuydt ne pourra cependant reprendre le travail avant deux mois.

LILLE

UN MARIAGE RATÉ

NOUVEAUX DÉTAILS

Nous avons annoncé qu'un officier en disponibilité avait été arrêté, lundi, sous l'inculpation de faux en écriture, le jour même où devait être célébré son mariage. Nous n'avons plus de raison, aujourd'hui, de taire le nom du triste héros de cette affaire. Il s'agit du lieutenant Etienne Labitte, du 116e régiment d'infanterie en garnison à Vannes (Morbihan), en disponibilité depuis trois ans.

La fausse pièce

Lundi, le lieutenant devait convoler en justes noces avec Mlle Bernerette-Suzanne Bécue, fille de Mme Vve Bécue, qui tient l'estaminet « Masséna », rue Masséna, 41. On sait combien sont compliquées les formalités du mariage pour les militaires : les officiers en activité doivent avoir l'autorisation du Chef de corps d'armée et ceux en disponibilité, l'autorisation du Ministre de la Guerre. Ce dernier cas était celui du lieutenant Labitte.

Désespérant de pouvoir se procurer l'autorisation désirée, le futur époux avait pris le parti de la fabriquer lui-même.

Aussi, avait-il fourni au bureau de l'état civil de la mairie de Lille un certificat dans lequel M. le général Loyer, adjoint au gouverneur de la place de Lille, informait M. le Maire de Lille que le ministre de la Guerre avait, par décision en date du 9 juin 1903, autorisé le lieutenant Labitte à épouser Mlle Bécue.

A l'heure du mariage

Mais, à la mairie, on trouva que le texte de la lettre et la signature étaient de la même écriture. Cette particularité donna l'éveil, car il paraissait invraisemblable que M. le général Loyer n'eut pas fait copier la lettre par un secrétaire.

Le service de l'état civil retourna donc la lettre du général Loyer à la place aux Bleuets en demandant si elle émanait réellement de l'adjoint au gouverneur.

La réponse ne se fit pas attendre. Une lettre de M. le général Jeannerod, commandant le 1er corps d'armée, informa bientôt le maire de Lille que la pièce qui lui avait été fournie constituait un faux.

Aussi, lorsque le lieutenant Labitte se présenta lundi à 11 heures 1/2 du matin, devant M. Samson, adjoint au maire et officier de l'état civil, avec sa fiancée et tous les gens de la noce, l'informa-t-on que le dossier n'était pas en règle et que l'on était obligé de surseoir à la célébration du mariage.

Arrestation du lieutenant

Les invités remontèrent en voiture et l'on retourna rue Masséna. Mais M. le capitaine de gendarmerie Plique et l'adjudant Ducrocq étaient là qui attendaient le marié et ils le prièrent à sa descente de voiture, de les suivre. Le lieutenant Labitte fut donc emmené dans un fiacre à la Citadelle, où il a été mis en prison, le commandant de place lui ayant infligé soixante jours d'arrêts de forteresse. Mais le lieutenant passera vraisemblablement en conseil de guerre sous l'inculpation de faux en écriture, de port illégal d'uniforme, d'escroqueries, d'abus de confiance, etc.

Le passé d'un officier

Il faut dire que, depuis longtemps, l'ex-officier du 116e de ligne était surveillé par la police, en raison des actes délictueux, commis par lui. Chassé de l'armée pour indélicatesse, officier taré, il ne vivait que d'expédients.

Le 27 décembre 1902, le lieutenant Labitte se présente chez M. Chéri-Miron, chapelier, Grande-Place, 32, et y achète un sabre de 32 fr. et une dragonne qu'il promet de payer le 2 janvier. Mais bientôt, le chapelier apprend que son sabre avait été revendu pour 15 fr. à un adjudant du 43e de ligne. Jamais, il n'a été remboursé.

M. Leblond, tailleur militaire, un autre tailleur de la rue de la Barre, ont été également victimes de l'escroc. Chez M. Goudy, 52 bis, rue Esquermoise, l'ex-officier du 116e achète une canne à poignée d'argent et un parapluie de luxe qu'on retrouve ensuite au Mont-de-Piété. Il commande au magasin du « Louvre », puis au « Bon Marché », une chambre à coucher, une salle à manger, un salon, une cuisinière, de la vaisselle, du linge, etc., mais ces maisons prennent des renseignements et refusent la commande.

Beaucoup d'autres commerçants ont vu passer chez eux le lieutenant Labitte et, sur sa bonne mine, lui ont fait crédit ; ce qu'il n'ont pas tardé à regretter.

Une première arrestation

Pourtant la chose se gâta. Des renseignements parvinrent à la police, une enquête fut ouverte et le 9 mars 1903, le lieutenant Labitte était arrêté et confronté avec tous ses fournisseurs dans le bureau de M. Queutier, alors commissaire de police du premier arrondissement.

Il reconnut sans difficulté toutes ses dettes, dont le total s'élevait à ce moment-là à 5.000 francs.

— Je vous paierai, disait-il, à ses créanciers ; faites arrêt, chacun d'un dixième, d'un vingtième, d'un trentième sur ma solde.

Les plaintes furent retirées et on le laissa courir plus par considération pour l'uniforme que par considération pour l'homme dont on commençait à soupçonner la moralité.

Le lieutenant Etienne Labitte, est né à Saint-Pol-sur-Ternoise, il a trente-neuf ans.

Son livret de solde, porte, qu'il a été mis en non-activité, le 11 juillet 1900. Il touchait la demi-solde de lieutenant, soit 105 francs par mois ; mais les arrêts faits par des créanciers sur son traitement réduisaient ordinairement sa paie à 35 francs par mois, qu'il allait toucher place aux Bleuets.

Labitte n'avait aucun autre moyen d'existence. Il affirmait que sa mère, une riche rentière de Saint-Pol, lui fournissait d'importantes mensualités ; mais les pièces fournies par lui à l'occasion de son mariage apprennent que ses parents étaient morts.

Il se disait encore professeur d'équitation, représentant de commerce. Effectivement, il avait sollicité la représentation d'une maison de coutellerie de Langres et avait reçu une cargaison d'échantillons : couteaux, ciseaux, rasoirs, trousses, qu'il avait bazardés à son profit.

Des échantillons de bijoux avaient subi le même sort et pareillement une épée et un revolver, d'une valeur totale de 90 francs, reçus de Paris le jour même de sa première arrestation.

Le lieutenant Labitte, devait se présenter à son corps, le 14 juillet prochain, pour qu'il fut statué sur sa situation militaire.

LA MORT DU BRIGADIER DE POLICE SOHIER. — *L'enquête.* — Le rapport des médecins-légistes chargés de l'autopsie du brigadier Sohier n'a pas encore été remis au Parquet. Nous croyons, toutefois, savoir qu'ils concluront bien, comme nous le disions hier, à une mort naturelle, causée par une affection cardiaque.

M. Davaine, juge d'instruction, chargé de l'enquête à ce sujet, a seulement entre les mains une note dans laquelle les docteurs font connaître les constatations que nous avons indiquées hier.

Le magistrat continue d'interroger comme témoins toutes les personnes qui lui sont signalées comme ayant vu quelque chose. Le R. P. Dupuis, en particulier, a été appelé à cet effet au Parquet, mardi matin, de même que MM. Montaigne, Blanpain, etc., l'ont été mardi soir.

Les funérailles. — Mardi, à neuf heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Maurice, les funérailles de M. Sohier.

Une foule considérable s'était massée devant la maison mortuaire, rue de Fives, et sur le parcours que devait suivre le cortège.

Dans l'assistance on remarquait : M. le procureur de la République et son substitut ; M. Davaine, juge d'instruction ; MM. Aubanel, secrétaire général de la Préfecture ; Florent Binauld, conseiller général ; Guilbaut, conseiller d'arrondissement. La municipalité de Lille était représentée par M. Goudin, adjoint, et plusieurs conseillers municipaux.

LA FÊTE DES ANCIENS DU 8e DE LIGNE. — Voici le programme de la fête organisée par les anciens du 8e de ligne pour le dimanche 28 juin :

A onze heures trois quarts, messe à l'église Saint-Maurice, dite à la mémoire des militaires du 8e, décédés en activité de service et des sociétaires décédés, précédée de la bénédiction du drapeau de la société. Des places seront réservées dans le chœur aux invités et aux sociétaires. Pendant la cérémonie, une quête sera faite au profit de la société. A la sortie de l'église, les membres se rendront en corps, drapeau et musique en tête, au siège central, Salle des Orphéonistes Lillois, rue Jean-Roisin, pour prendre les vins d'honneur.

A deux heures, banquet par souscription, à l'annexe du Grand Hôtel, rue Faidherbe, 15. Le banquet sera suivi d'une soirée intime, à laquelle prendront part quelques artistes en renom.

Tous les sociétaires peuvent souscrire dès maintenant, au banquet, ainsi que leurs parents et amis, à l'exclusion des dames. Des cartes d'entrée au banquet seront remises aux adhérents, au secrétariat, 58, boulevard de la Liberté, au premier, tous les jours, de une heure et demie à deux heures et demie, ou chez M. Mouque, trésorier, rue Nationale, 143, contre le montant de leur souscription.

LE NOUVEAU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE. — On annonce comme certaine la nomination comme recteur de l'Université de Lille de M. Compayré, recteur de l'Université de Lyon.

AMEUBLEMENTS ET TENTURES
Chambres à coucher, Salons, Salles à Manger
AU BERCEAU D'ARGENT, 28, rue de Paris, LILLE
Expéditions franco. — Fabrication garantie. 32307

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

La Société de Géographie de Lille organise, du 1er au 10 juillet inclus, sous la direction de MM. Raymond Thiébaut et Prosper Ravet, une excursion en Hollande : Middelburg, Dordrecht, Rotterdam, Delft, La Haye, Scheveningue, Leyde, Harlem, Amsterdam, Utrecht, Ile de Marken, Alkmaar, Hoorn, Leeuwarden, Groningue et son exposition Zwolle, Arnheim, Nimègue et Maestricht.

Les inscriptions seront reçues au siège de la société jusqu'au 17 juin inclus.

NOUVELLES RELIGIEUSES

LE PÈLERINAGE A MONTMARTRE. — Plusieurs de nos compatriotes se proposent de passer la nuit du samedi 27 au dimanche 28 juin dans le sanctuaire dédié au Sacré-Cœur, à Montmartre. Ils y prieront spécialement pour Roubaix et la France. Le dimanche matin, ils assisteront à la cérémonie de la Consécration du Commerce et de l'Industrie. Prière d'envoyer son nom et son adresse à M. Paul Delmasure, 160, rue du Collège, à Roubaix. Départ de Roubaix le samedi 27 juin, à 1 h. 13 du soir.

ROUBAIX. — *Eglise du Sacré-Cœur.* — Aujourd'hui mercredi, à huit heures et demie, pèlerinage de l'Externat de la Sagesse, rue de la Sagesse ; chant, par l'assistance, allocution du prédicateur et messe célébrée par M. le curé du Sacré-Cœur.

— *Eglise Saint-Antoine de Padoue.* — Aujourd'hui vendredi, à quatre heures, pèlerinage du collège du Sacré-Cœur de Tourcoing. Salut chanté par les élèves.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Orphéon des Moviarts.* — Réunion générale, mercredi, 17 juin, à huit heures et demie.

— *Travailleurs Français.* — Réunion mercredi, 17 juin, à huit heures et demie du soir, au siège social, chez M. Florent Boudin, Grande-Rue, 87, pour tous les Comités réunis.

— L'Association d'auteurs et compositeurs dramatique *L'Art Dramatique*, informe les intéressés que MM. H. Laristan et A. Senneville, sont nommés agents pour Roubaix et ses environs. Siège de l'agence : 109, rue d'Isly. L'agence se tient à la disposition des auteurs et compositeurs, ainsi que des directeurs de théâtres, sociétés dramatiques, casinos, etc., pour toutes demandes de renseignements.

WATTRELOS. — La réunion des anciens élèves des Frères aura lieu jeudi, 18 juin, à huit heures et demie, rue St-Joseph. Ordre du jour très important. La Commission espère qu'en raison des tristesses de l'heure présente, les anciens élèves voudront assister en grand nombre à cette réunion.

HEM. — *L'Orphéon des Anciens Elèves de l'école Victor-Hugo* se rendra à Ostende le dimanche 5 juillet, pour prendre part au grand festival international et permanent. Tous les membres de l'Association désireux d'accompagner leurs camarades dans cette intéressante excursion sont priés d'adresser leur adhésion avec la somme de 3 francs au directeur de l'école, avant le dimanche 28 juin à midi. Terme de rigueur.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESCHAMPS-RESROUSSEAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste DESCHAMPS, veuf de Dame Hortense DESROUSSEAUX, pieusement décédé à Roubaix, le 14 juin 1903, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 17 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 18 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 31.

NÉCROLOGIE

— Nous apprenons la mort, à Lille, de Mme Louis Charvet, née Céline Degrimonpont, décédée lundi, à l'âge de 78 ans.

La défunte, mère de Mlle Louise Charvet, morte en 1877 et si estimée, a consacré toute sa vie aux bonnes œuvres.

— Lundi, une foule considérable de parents et amis se pressait dans l'église d'Haubourdin pour donner une preuve de vive sympathie à M. Maurice Hochart, vétérinaire, et à Mme Hochart, née Loucheur, cruellement frappés par la perte presque foudroyante de l'aîné de leurs enfants, Robert, âgé de 8 ans.

— On annonce la mort, à Boulogne, de M. Georges Debout, négociant.

— Mardi matin, ont eu lieu, à huit heures, en l'église-cathédrale d'Arras, les funérailles de M. Gaucher, ancien adjudant au 33e, actuellement retraité et décoré de la médaille militaire.

— On annonce la mort de M. l'abbé Lorge, curé de Conteville, qui succombe, à l'âge de 41 ans, des suites d'une affection cardiaque dont il souffrait depuis plusieurs années.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— On annonce le prochain mariage de M. Gosselain, capitaine à l'état-major particulier du génie à Dunkerque, avec Mlle Laure Bréau.

LES LIVRES

LA LIBRAIRIE du *Journal de Roubaix* met en vente :

La Comptabilité commerciale, industrielle et domestique avec notions sur le commerce, le crédit, les sociétés et la législation commerciale, par G. Soreph, professeur de comptabilité, vérificateur à la Banque de France, 3,00

Eléments de commerce et de comptabilité, par Gabriel Faure. 4 fr.

Manuel complet du teneur de livres ou l'art de tenir les livres, enseigné en peu de leçons, partie simple et partie double, par Trémery. 3 fr.

Pour gérer sa fortune. Conseils pratiques sur les placements de capitaux et les assurances, par Pierre des Essars. 2 fr. 50. 32833

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Les plaques indicatrices des rues de Tourcoing

Tourcoing, le 16 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

L'Administration municipale ne pourrait-elle pas faire mettre une plaque indicatrice à la nouvelle rue — presque complètement bâtie — aux Phalempins. Fréquemment les lettres adressées aux habitants de cette rue leur arrivent en retard ou ne leur parviennent pas du tout. Les médecins, les fournisseurs eux aussi sont très gênés par cet état de choses.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, l'assurance de notre haute considération.

Les habitants de la rue.

Une requête au service de la voirie de Wattrelos

Wattrelos, le 16 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

En ce moment on exécute sur le pavé du Sartel, entre le pont du Sartel et Wattrelos, des travaux de réparations. Cet ouvrage était absolument urgent car cette route était absolument impraticable en certains endroits.

Bon nombre de commerçants possédant des attelages verraient avec une très vive satisfaction élargir ce pavé d'un mètre à un mètre cinquante, depuis le pont jusqu'à la rue des Trois-Bouteilles. Cette dépense n'entraînerait la Voirie de Wattrelos qu'à bien peu de frais et réaliserait le vœu de tous ceux qui fréquentent cette route. Il est impossible à deux camions de se croiser sans que l'un des deux ne soit obligé de tomber dans des ornières énormes ; en hiver surtout, par pitié pour les chevaux, cet état de choses appelle le bon vouloir du service de la voirie.

Quand on songe — et il est facile de se rendre à l'évidence — l'importance du trafic qui se fait par cette route à toute heure de la journée depuis la création de la gare du Pile, on peut observer que cette réflexion est tout à fait fondée.

Allons, un bon mouvement, Messieurs de la Voirie de Wattrelos, la chose n'est pas difficile et vous aurez droit aux remerciements de quantité de commerçants, charretiers, comme aussi des piétons. La route devenant plus praticable, les cyclistes ne devront plus emprunter le trottoir des piétons.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes remerciments bien sincères. *Un lecteur wattrelosien.*

—×—

Wattrelos, le 15 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Le tronçon de rue, qui prolonge la rue Négrier et la rue Saint-Joseph est un grand passage pour quantités d'ouvriers. Cette rue, une grande partie de l'année ne forme qu'un infecte bourbier où pataugent les passants. Je crois savoir que les propriétaires riverains sont tout disposés à faire abandon à la Ville de leurs terrains, si la Ville consent à faire un pavé. Je suis persuadé, que beaucoup verraient d'un bon œil s'accomplir ce petit travail, qui embellirait en même temps ce quartier.

Je vous présente, Monsieur, avec tous mes remerciments, mes bien sincères salutations.

Un contribuable.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

A. B. C. — Ce serait trop long à vous énumérer. Voyez un moniteur-chef de gymnastique ou adressez votre demande à M. le général commandant la subdivision à Lille. — *J. D. 39.* — Aussitôt qu'elle sera promulguée. — *Marvellous. 15-19.* — 1° Oui ; 2° Dès qu'elle sera promulguée ; 3° Il faut une myopie supérieure à 6 dioptries ; 4° Oui, si la convention franco-belge est résiliée cette année ; 5° Il ne ferait qu'un an ; 6° Oui à la condition indiquée ci-dessus n° 4 ; 7° Sur la Grande-Place. — *F. Berthe.* — Les enfants sont devenus Français et astreints à trois années de service militaire. — *L. M. 20.* — 28, rue de la Gare, Roubaix. — *M. B. A. Roubaix.* — C'est un métal qui durcit les alliages. — *E. P.C.* — On dit : Maître. — *A. A. A. 1450 B.* — Nettoyez-les avec une peau de chamois très douce. — *B. A. 117.* — Il faut suivre les cours d'une Faculté de médecine et pharmacie (un an) et être reçu aux examens. — *Julien D...* — 1° Veiller aux intérêts du propriétaire ; 2° Cela varie selon les aptitudes et les charges ; 3° Ça n'a pas d'importance. — *L.* — Adressez-vous à la librairie du *Journal de Roubaix*.

P. R. — 1° Non, mais il vous faudra justifier de votre qualité de Belge, avant le Conseil de révision. — *L. D. 24. Tourcoing.* — Nous ne pouvons préciser avant la promulgation de la nouvelle loi militaire qui doit être encore présentée à la Chambre des députés. — *J. L.* — Votre demande de sursis, légalisée à la Mairie et déposée à la gendarmerie, doit être faite à l'adresse de M. le général commandant la subdivision de Lille. — *J. B. F.* — Vous aurez droit à la dispense comme aîné d'orphelins, attendu que vous n'avez aucun lien de parenté avec la deuxième femme de votre père. — *L. B. N.* — Vous continuez à avoir droit à la dispense, même étant marié. Seul l'inconduite, la mort et le remariage de votre mère peut vous faire perdre ce droit. — *C. B. 547. Nord.* — La décision du Conseil de révision est irrévocable, vous avez été dispensé et vous ne ferez qu'un an de service, même si vous obtenez un sursis d'appel. C'est un droit acquis. — *Martin.* — Le 6 mai 1903. — *G. Breucq.* — 1° Seul les Français peuvent être autorisés à tenir des pigeons-voyageurs ; 2° Il faut adresser une demande d'au-

---

FEUILLETON DU 18 JUIN 1903 — N° 25

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

CAÏN

XIII. — (SUITE)

— Je m'appelle *Vide-Gousset*, — répliqua l'ouvrier avec un embarras manifeste, et, tapant sur les poches de son gilet qui ne rendirent aucun son métallique — et je suis bien *nommé*... — Toujours vide, mon gousset... — je n'ai pas un rotin !!

— Ce n'est point une raison...

— Comment ?

— Combien veux-tu mettre ?... Je t'avancerai la somme... tu me la rendras plus tard.

— Non... non... pas d'emprunt pour ça. — fit vivement l'ouvrier — ça me porterait malheur... et puis je dois déjà de tous les côtés... — je ne pourrais peut-être pas vous rembourser...

— On peut tout ce qu'on veut.

— Non. — Je suis un *ivrogne*, — j'aime trop la bouteille et je bois tout ce que j'ai... — Le samedi je touche ma paie, et le lundi plus un radis... *Nib de braise*, — les mastroquets ont vidé mes poches ! — Ah ! si j'avais moins bu, pour arroser une aune de boudin la nuit du réveillon, j'aurais assez de monnaie pour faire comme vous, et je vous prouverais que je ne suis pas un sans cœur.

— On le sait de reste ! — s'écria un ouvrier, et chacun de nous est prêt à mettre pour toi ce que tu voudras...

— Je vous répète que je refuse d'emprunter ! — répliqua Vide-Gousset, têtu comme une mule.

— Ah ! zut !! quand j'ai dit *non*, c'est non !

— Cependant...

A peine venait-il d'achever cette phrase qu'il se frappa le front comme pris d'une inspiration soudaine.

— Pas d'emprunt, — continua-t-il en s'adressant à Magloire. — mais un échange...

— Un échange ? — répéta le joueur d'orgue.

— Oui.

Et, fouillant la poche de sa vareuse de travail, le mécanicien en tira un vieux portefeuille avachi, graisseux, dans lequel il prit un papier bleuâtre plié en deux, qu'il tendit à Magloire.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? — demanda ce dernier en riant. — Un billet de cinquante francs ?

— Non. — Un billet de loterie... de la grande loterie de l'orphelinat des Arts. — J'ai acheté ça un jour que j'avais un rude coup de sirop et que je ne savais pas ce que je faisais... — Ça vaut vingt ronds et on court le risque de gagner un des gros lots... Il y en a trois — un de cinq mille, un de dix mille et un de cinquante mille francs. — Ah ! chouette, celui-là ! — Mets vingt sous pour moi dans ta calotte et prends le billet... Il sera à toi, et si tu piges un lot, tu sais, tant mieux pour toi, tu ne l'auras pas volé, mon petit Magloire...

Le Manchot repoussa le billet que Vide-Gousset lui tendait.

— Garde cela, — lui dit-il, — je mets vingt sous pour toi.

— Jamais de la vie !... — glapit l'ouvrier en se démenant comme un diable dans un bénitier. — Prends le billet ou je croirai que tu me méprises et que tu me regardes comme un propre à rien parce que je suis un bois-sans-soif...

— Allons, entêté, donne-le donc, ton billet de loterie, et si je gagne le gros lot...

Le mécanicien ne laissa pas Magloire achever la phrase commencée.

Devinant sa pensée, il s'écria :

— Je ne veux pas de partage !... — Je boirais tout et je m'en ferais crever ! — Le billet est à toi, et le lot aussi... si tu le gagnes...

— Au moins tu ne refuseras pas que je te paye un bon dîner...

— *Ah !* quant à ça, je veux bien ! — Quelle culotte, mes enfants, quelle culotte !...

Magloire mit vingt sous dans sa toque et compta l'argent de la collecte.

Il annonça la somme.

— Cent vingt-sept francs !

— On battit les mains.

— Merci, camarades — dit le manchot — vous êtes tous de braves gens ! avec cela nous pourrons acheter au cimetière de Saint-Ouen une concession temporaire, faire mettre un entourage à la tombe, faire dire une messe, placer sur la fosse une croix et une couronne de perles blanches avec cette inscription en perles noires : — *Les ouvriers des usines de Saint-Ouen à leur sœur, une pauvre ouvrière...*

On entourait le joueur d'orgue.

Chacun voulait le remercier d'avoir eu cette pensée charitable à laquelle il avait associé les ouvriers des fabriques de Saint-Ouen.

Ah ! qu'il est grand, qu'il est bon, le peuple, le vrai peuple, le peuple des travailleurs, quand une âme généreuse lui montre le chemin de ce qui est bon et grand, et comme il le suit docilement, ce chemin, quand il ne se laisse pas égarer par les sectaires et les révoltés, ses pires ennemis !

Henri Savanne tendit la main à Magloire.

— Vous êtes un honnête homme !... un brave cœur ! — dit-il.

Le Manchot, confus, ne savait comment échapper aux félicitations dont on l'accablait.

Il trouva cependant un biais pour couper court aux effusions des ouvriers.

— Oui, ce que nous avons fait est bien fait... — reprit-il — C'était notre devoir... — Mais nous n'avons pensé qu'à la mère morte. Il reste l'enfant vivante, orpheline et seule au monde.

Et il désignait la petite Marthe, que les soins touchants de Mme Aubin et de la mère Véronique rappelaient lentement à elle.

— Ça c'est vrai... — fit Simon, le vieillard à barbe blanche. — Il faut penser à elle aussi...

— Qu'est-ce qu'elle va devenir, la pauvre gosse ? — demanda une voix.

Une femme murmura :

— Vous ne devez pas oublier qu'il y a l'Assistance publique...

La gardienne de l'usine de Richard Vernière avait écouté ce colloque.

Lorsqu'elle entendit parler de l'Assistance publique, elle fit un haut-le-corps et prit soudainement la parole.

— Oh ! non ! non ! pas cela ! — dit-elle en serrant la fille de Germaine contre sa poitrine.

— Cependant... — insista la femme qui venait d'émettre son opinion.

— Non ! — répéta Véronique avec obstination. — Ne parlez pas, ne parlez jamais de confier un enfant à l'Assistance publique lorsque quelqu'un peut l'adopter... — Ce n'est pas que je blâme l'institution des enfants assistés... — Au contraire. — Elle est nécessaire... Elle fait aux tout à fait abandonnés la charité de la vie... Mais elle ne leur offre qu'une tutelle sans affection... — C'est l'aumône administrative et pas autre chose... — L'Assistance publique assure l'existence de ses pupilles, mais, elle ne peut pas les initier aux joies de l'enfance... Elle les parque dans des maisons où la règle est rigide, où règne l'esprit de justice, mais où ne peut pénétrer l'esprit de famille...

Maman Véronique étendit la main vers Marthe et poursuivit :

— Est-ce que l'Assistance publique pourrait élever cette orpheline comme l'élèverait une femme ? veiller sur elle comme une mère d'adoption qui l'aimerait autant que si elle était vraiment sa fille, issue de son sang, faite de sa chair ?...

« Sa fille ! — ajouta-t-elle d'une voix assourdie — j'en avais une, moi ! je l'ai perdue... — J'élèverai celle-ci... je l'entourerai de soins... de caresses... de tendresse... Elle me rappellera mon enfant... »

Puis, tout bas, mentalement :

— Et Dieu me permette de veiller sur elle mieux que je n'ai veillé sur ma fille...

Les clients de Mme Aubin se regardaient, se demandant s'ils devaient approuver ou désapprouver ce qu'ils venaient d'entendre, et si l'humble gardienne de l'usine Vernière agirait avec prudence en se substituant à la puissante Assistance publique.

La mère Véronique se méprit sur le sens de ces regards.

— Est-ce que vous croyez qu'on peut m'empêcher d'adopter cet enfant ? — demanda-t-elle.

Et comme personne ne répondait, elle reprit, en s'adressant au fils de Gabriel Savanne :

— Monsieur Henri, vous qui avez étudié beaucoup, vous devez savoir cela, vous... — Voulez-vous me le dire ?

(A suivre). XAVIER DE MONTÉPIN